

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉCONFINEMENT
REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES
 PÉRIODE DU 2 AU 22 JUIN 2020

COMPARATIF AVEC LES MESURES DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE
 (Alain Foret www.plongee-plaisir.com)

ACTIVITÉ SPORTIVE

ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
 AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

Version précédente	Version en vigueur du 2 au 22 juin
<ul style="list-style-type: none"> • La reprise des activités en eau libre (milieu naturel : mer, lac, rivière) sera possible uniquement dans les sites de pratique autorisés (publics ou privés). • Les activités en piscine et en fosse ne sont pas possibles dans la phase 1 du déconfinement. 	<p>La reprise des activités est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en milieu naturel (mer, lac, étang et rivière), • en piscine ou en fosse selon la chronologie et les modalités sanitaires définies par les collectivités et les exploitants.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

Version précédente	Version en vigueur du 2 au 22 juin
<ul style="list-style-type: none"> • Tout pratiquant respectant les recommandations médicales diffusées par la FFESSM • Effectif de 10 personnes maximum (encadrement compris) et espacement d'1 mètre entre chaque pratiquant pendant le transport en bateau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout pratiquant respectant les recommandations médicales diffusées par la FFESSM

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Version précédente	Version en vigueur du 2 au 22 juin
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les activités individuelles de plongée et de nage avec accessoires (nage avec palmes, nage en eau vive) 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les activités individuelles de plongée et de nage avec accessoires (nage avec palmes, nage en eau vive)

<ul style="list-style-type: none"> Exclusion de toute activité assimilable à un sport collectif (hockey et rugby subaquatiques) ou à un sport de contact (relais dans toutes les disciplines et apnée statique : contact avec le binôme) 	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion de toute activité assimilable à un sport collectif (hockey et rugby subaquatiques) ou à un sport de contact (relais dans toutes les disciplines et apnée statique : contact avec le binôme)
---	---

LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

Mesures générales

Version précédente	Version en vigueur du 2 au 22 juin
<ul style="list-style-type: none"> Adapter la chaîne d'accueil de la structure aux règles d'effectifs et de distanciation interpersonnelle (pas de rassemblement supérieur à 10 personnes, espacement interpersonnels suffisant dans les locaux et les bateaux utilisés) Organiser le cas échéant les rendez-vous sur site d'embarquement pour suspendre l'utilisation de véhicules collectifs (utilisation des véhicules personnels des pratiquants pour la réalisation des navettes) Organiser un chemin de circulation dans les locaux supprimant les croisements de personnes et interdire l'accès aux vestiaires Réaliser les briefings dans les espaces extérieurs et selon des règles de distanciation interpersonnelles appropriées (2m entre chaque pratiquant), privilégier les affichages tableau (affichage consignes, contenus de séance) Embarquer et accéder à la mer hors des plages interdites au public 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser l'activité au sein de la structure par groupes de 10 personnes maximum (encadrement compris) Adapter la chaîne d'accueil, les circulations dans les locaux et les vestiaires autorisés de la structure aux règles d'effectifs et de distanciation en supprimant notamment les croisements Organiser le cas échéant les rendez-vous sur site d'embarquement ou de pratique pour limiter l'utilisation de véhicules collectifs Réaliser les briefings dans les espaces extérieurs et à terre ou sur le bateau si la surface disponible permet le respect des règles de distanciation (1 mètre entre chaque pratiquant) Adapter ou supprimer les épreuves et mise en situation impliquant l'échange ou le partage de matériel (voir Dispositions communes à toutes les disciplines dans les anciennes recommandations)

ACTIVITÉ SPORTIVE

ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

Accueil des pratiquants

Version précédente	Version en vigueur du 2 au 22 juin
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes ayant présenté les signes cliniques d'infection au Covid-19 ou ayant fait l'objet d'une détection virale par prélèvement, produire un CACI avant toute pratique (voir recommandations médicales FFESSM sur le site de la fédération) • Rappeler par affichage les consignes et les gestes « barrière » ; proposer du gel à l'entrée des structures • Favoriser les procédures sans contact (présentation des documents nécessaires, paiement « sans contact ») ou l'envoi préalable par courriel • Utiliser les outils numériques pour la délivrance des brevets ou attestations, • Désinfecter systématiquement les locaux et matériels selon les fréquences appropriées • Limiter l'accueil aux seuls pratiquants 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition l'auto-questionnaire mis en place par la fédération téléchargeable à partir du site ffessm.fr • Pour les personnes ayant présenté les signes cliniques d'infection au Covid-19 ou ayant fait l'objet d'une détection virale par prélèvement, produire un CACI avant toute pratique (voir recommandations médicales FFESSM sur le site de la fédération) • Rappeler par affichage les consignes et les gestes « barrière » ; proposer du gel hydro-alcoolique à l'entrée des structures • Favoriser les procédures sans contact (présentation des documents nécessaires, paiement « sans contact ») ou l'envoi préalable par courriel • Utiliser les outils numériques pour la délivrance des brevets ou attestations • Désinfecter systématiquement les locaux et matériels selon les fréquences appropriées • Limiter l'accueil aux seuls pratiquants

Équipement des pratiquants

Version précédente	Version en vigueur du 2 au 22 juin
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le recours aux équipements personnels (avec information préalable sur la nécessaire désinfection préalable des matériels) • Rincer et désinfecter systématiquement les matériels prêtés ou mis à disposition entre chaque utilisation (combinaisons, gilets, détendeurs, tubas, masques, poignées de bouteille, robinetterie...) dans le respect des préconisations des fabricants • Informer les pratiquants de la nécessité de se munir d'une bouteille d'eau ou gourde personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le recours aux équipements personnels (avec information préalable sur la nécessaire désinfection préalable des matériels) • Rincer et décontaminer systématiquement les matériels prêtés ou mis à disposition entre chaque utilisateur (combinaisons, gilets, détendeurs, tubas, masques, poignées de bouteille, robinetterie...) dans le respect des préconisations de la fédération, adaptées aux circonstances • Informer les pratiquants de la nécessité de se munir d'une bouteille d'eau ou gourde personnelle

ACTIVITÉ SPORTIVE

ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

Dispositions communes à toutes les disciplines

Version précédente	Version en vigueur du 2 au 22 juin
<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les épreuves et mises en situation impliquant le contact ou l'échange de matériel (embout...) 	<p>Maintenu dans cette version mais dans les mesures générales (voir ci-dessus).</p>

Dispositions particulières à la plongée

Version précédente	Version en vigueur du 2 au 22 juin
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les briefings et débriefings à terre (sur le quai par exemple) en respectant les règles de distanciation • Eviter les simulations « à sec » qui pourraient générer des contacts entre plongeurs et/ou avec l'encadrement • Maintenir le détendeur en bouche et le masque sur le visage dans les différentes phases (mise à l'eau, déplacement en surface, remontée à bord ou au bord) • Recommander l'usage de gants néoprène ou lycra • Avant la plongée, systématiser le rinçage du masque en pleine eau (suppression des récipients à usage collectif) • Interdire toute forme de partage de matériel • Majorer ou minorer, dans le sens d'une plus grande sécurité, les paramètres chiffrés servant à planifier la plongée (autonomie en air, saturation, durée maxi d'immersion, profondeur maxi, DTR.) • Procéder aux opérations de gonflage des bouteilles dans des zones sécurisées (périmètre installé au tour de la prise d'air, opérateur muni de gants et masque, zone interdite d'accès). 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les simulations « à sec » qui pourraient générer des contacts entre plongeurs et/ou avec l'encadrement • Maintenir le détendeur en bouche et le masque sur le visage dans les différentes phases (mise à l'eau, déplacement en surface, remontée à bord ou au bord) • Avant la plongée, systématiser le rinçage du masque en pleine eau (suppression des récipients à usage collectif) • Adapter dans le sens d'une plus grande sécurité les paramètres chiffrés servant à planifier la plongée (autonomie en air, saturation, durée maxi d'immersion, profondeur maxi, DTR) • Procéder aux opérations de gonflage des bouteilles dans des zones sécurisées (périmètre installé autour de la prise d'air, opérateur muni de gants et masque, zone interdite d'accès)

ACTIVITÉ SPORTIVE

ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

Transport en bateaux

Version précédente	Version en vigueur du 2 au 22 juin
<ul style="list-style-type: none"> • Rincer et désinfecter systématiquement les parties « communes » avant le départ en activité (rampes de remontée, tableaux de bord, mains courantes...) • Réserver l'accès à la cabine au seul pilote ou équipage du bateau • Espacer les mises à l'eau des pratiquants et des palanquées pour éviter tous contacts sur le bateau • Espacer les remontées à bord sur le bateau en fin de plongée 	<ul style="list-style-type: none"> • Rincer et désinfecter systématiquement les parties « communes » avant le départ en activité (rampes de remontée, tableaux de bord, mains courantes...) • Adapter le nombre de groupes à l'embarcation dans le respect des obligations réglementaires • Réserver l'accès à la cabine au seul pilote ou équipage du bateau • Espacer les mises à l'eau des pratiquants et des palanquées pour éviter tous contacts sur le bateau • Espacer les remontées à bord sur le bateau en fin de plongée

Formation théorique

Version précédente	Version en vigueur du 2 au 22 juin
<ul style="list-style-type: none"> • Recourir aux formations à distance et utiliser les outils numériques (e-learning, supports dématérialisés...) • Si les cours en présentiel sont indispensables, réduire le nombre d'élèves pour permettre le respect des règles sanitaires générales, ne pas utiliser de supports papier et procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux après chaque séquence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recourir aux formations à distance et utiliser les outils numériques (e-learning, supports dématérialisés...) • Si les cours en présentiel sont indispensables, réduire le nombre d'élèves pour permettre le respect des règles sanitaires générales, ne pas utiliser de supports papier et procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux après chaque séquence

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : <https://ffesm.fr/>